



Payerne

Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 60

Décembre | 2021

Editorial



2022 – vers le mieux

L'an dernier à pareille époque, chacun espérait que 2021 soit de meilleure cuvée. Avec le recul, on peut avoir un sentiment mitigé.

En effet, même si nous avons l'impression de revivre un peu « comme avant », certains événements importants de notre calendrier local n'ont toujours pas pu être organisés de manière sereine.

Néanmoins, les occasions de se retrouver autour de notre somptueuse Abbatale se multiplient à nouveau. C'est encourageant et annonciateur d'un monde meilleur.

J'en profite pour vous inviter à venir découvrir notre premier « Marché de Noël », qui se déroulera du jeudi 9 au dimanche 12 décembre 2021. Je tiens à relever l'excellente organisation assurée par la Société de Développement.

L'an prochain, un nombre considérable de fêtes est déjà programmé, notamment les Brandons. Nous nous en réjouissons d'avance, même si la prudence et les gestes sanitaires restent en vigueur.

Au nom de la Municipalité, je tiens à remercier vivement le personnel communal pour son engagement tout au long de l'année. La qualité de son travail, sa disponibilité et son professionnalisme sont à relever. J'ai une pensée particulière pour nos collaborateurs touchés par la maladie ou qui nous ont quittés durant l'année.

Chères Payernoises, Chers Payernois, je vous souhaite de belles et sereines Fêtes de fin d'année. Que celles-ci puissent se passer de manière optimale !

J'espère que vous aurez autant de plaisir à parcourir cet exemplaire du « Trait d'Union » que nous en avons eu à le préparer pour vous. Prenez soin de vous et de vos proches !

Edouard Noverraz



Bonnes fêtes de fin d'année !

La Municipalité de Payerne et le personnel communal vous présentent

leurs meilleurs vœux.

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette *Edition*

- 2 Les informations Municipales**
 - ◇ Communication des décisions municipales en 2021
- 4 Les informations Municipales**
 - ◇ Marché de Noël
 - ◇ Nocturnes 2021
 - ◇ Morning Run
 - ◇ Cartes journalières CFF
- 6 Les actualités**
 - ◇ Présentation d'une société locale
 - ◇ Annonce médiatrice/ médiateur urbain
 - ◇ L'aiMant Rose, 1 tulipe pour la vie
 - ◇ Reportage sur les nouveaux luminaires et déco de Noël
- 8 Les actualités**
 - ◇ Nos jubilaires 2021 sont à l'honneur !
 - ◇ Loto
 - ◇ Secteur des eaux
 - ◇ Eau retour de vacances
- 10 Les actualités**
 - ◇ Rappel du secteur de la police des constructions
 - ◇ Info Circulation
 - ◇ Route de Grandcour / Avenue Général Jomini
 - ◇ C'est arrivé près de chez vous
- 12 La der**
 - ◇ Services hivernaux 2021-2022
 - ◇ Horaires durant les fêtes

Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnelle :
Mme Cynthia Thöny

Contact :
e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : +41 (26) 662 66 26

Équipe de rédaction :
E. Noverraz, rédacteur
C. Combremont, rédactrice
L. Brunisholz, rédactrice
C. Besson, mise en page et impression

Parution : 4 fois par année

Distribution : Journal gratuit - tous ménages

Tirage : 5500 exemplaires

Communication des décisions municipales en 2021

Préavis adoptés par la Municipalité

Préavis n° 20/2021

Demande de prêt en faveur de la société Norne SA dans le cadre de son implantation à Payerne

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser l'octroi d'un prêt d'une valeur de Fr. 70'000.— en faveur de la société Norne SA. La Commune de Payerne apporte son soutien financier à une nouvelle entité qui s'implante sur la zone industrielle Champ Cheval à Payerne.

A noter que lors de sa séance du 4 novembre 2021, le Conseil communal a adopté ce préavis municipal.

Préavis n° 21/2021

Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Alors que le budget 2022 n'était pas finalisé, l'arrêté d'imposition de notre Commune, d'un taux de 73 %, valable pour l'année 2020, devait être renouvelé avec la présentation d'un préavis municipal au Conseil communal. De plus, la Municipalité, entrée en fonction au 1^{er} juillet 2021, désire pouvoir établir une vision à long terme. Cette vision sera transmise par le biais du programme de législation qui est actuellement en cours d'élaboration. Ce document fournira à l'Exécutif sa stratégie pour les prochaines années et permettra de planifier de manière précise ses investissements. Il y a lieu de tenir compte des incertitudes liées à la crise sanitaire et de ses impacts sur les années futures, ainsi que des baisses des rentrées fiscales à la RIE III vaudoise et RFFA, des recettes fiscales prévisibles, des charges supplémentaires liées, mais également des bons résultats des exercices précédents. Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de maintenir pour une année le taux actuel, soit 73 %.

A noter que lors de sa séance du 4 novembre 2021, le Conseil communal a adopté ce préavis municipal.

Préavis n° 22/2021

Première série de complément au budget 2021

Par ce préavis, la Municipalité demande une première série de compléments à son budget 2021 d'un montant de Fr. 213'088.—.

A noter que lors de sa séance du 4 novembre 2021, le Conseil communal a adopté ce préavis municipal.

Préavis n° 23/2021

L'Abbatiale de Payerne candidate à la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco « Cluny et les sites clunisiens européens »

Suite aux élections internationales qui se sont déroulées en décembre 2020, Monsieur Edouard Noverraz, Municipal en charge de la culture, a été élu Administrateur associé du Conseil d'Administration de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. Suite à deux séances de travail, le processus de candidature à la candidature a été présenté lors de l'assemblée générale de juillet 2021 aux nombreux membres. Ensuite, la Municipalité de Payerne, le Comité et l'assemblée générale de l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne ont accepté que Payerne soit candidate à la candidature. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal à poursuivre les démarches visant à inscrire Cluny et les sites clunisiens au patrimoine mondial de l'Unesco et à procéder au versement d'une participation sur 3 ans d'un montant t de Fr. 40'000.—.

A noter que lors de sa séance du 4 novembre 2021, le Conseil communal a adopté ce préavis municipal.

Préavis n° 24/2021

Réalisation d'une centrale de chauffe et d'un réseau de chauffage à distance (CAD) - Financement

Dans le contexte actuel de l'énergie et la votation sur la stratégie énergétique 2050,

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

il est primordial d'analyser et de réfléchir à un approvisionnement énergétique global. Ceci s'applique d'autant plus aux collectivités et aux communes qui peuvent influencer la vision énergétique de leur région, ce qui est le cas de Payerne qui a adopté fin 2019 déjà sa Planification Energétique Territoriale (PET). Le Plan Directeur Communal des Energies (PDCoME) a quant à lui été adopté en 2020. Le présent préavis a pour but d'exposer au Conseil communal les orientations adoptées par la Municipalité pour la réalisation et la gestion d'un réseau de chauffage à distance. En particulier, la volonté de créer la société « Payerne Energies SA » pour la construction et l'exploitation d'un réseau de chauffage à distance, alimenté par une centrale de production de chaleur à énergie renouvelable. Il est donc demandé au Conseil communal d'autoriser la Municipalité à développer un CAD sur le territoire communal et à créer la société « Payerne Energie SA » au capital-actions de Fr. 100'000.—, libéré à raison de 51 % soit Fr. 51'000.—.

Préavis n° 26/2021

Révision des statuts du SDIS Broye-Vully

Ce préavis a pour but de présenter au Conseil communal le projet des nouveaux statuts de l'Association de communes du SDIS Broye-Vully. Cette révision a été lancée en juillet 2020 par le Comité de direction. Toutes les communes concernées doivent présenter le même préavis à leur Conseil communal ou général d'ici à décembre 2021. De ce fait, la Municipalité demande au Conseil communal d'adopter ces nouveaux statuts afin de respecter la procédure cantonale.

Préavis n° 27/2021

Budget 2022

Pour la 3^e fois, la Municipalité élabore un préavis du budget afin de donner une

explication aussi complète que possible sur son budget 2022. Ce budget présente un déficit de Fr. 354'527.—, soit environ 0.74 % du total des charges de la Commune. La marge d'autofinancement est encore positive de l'ordre de Fr. 3.2 mios, et inférieure par rapport à celle ressortant de nos comptes 2020. La Commune devrait ainsi pouvoir financer une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt. Dans le cadre de son budget, la Municipalité a mis à jour son planning d'investissements pour la législature 2021-2026. Pour ce faire, une réflexion approfondie a été menée depuis le 1^{er} juillet afin de prioriser les projets et les inscrire dans une vision à plus long terme. Ainsi, il a été question de définir des axes stratégiques, des enjeux et des objectifs afin de pouvoir piloter l'avancée des projets et mesurer leurs résultats. Ces différents indicateurs seront développés dans le programme de législature en cours de finalisation (début 2022). L'élaboration de ce planning d'investissements soutient le fait que Payerne reste façonnée par ses traditions tout en étant résolument tournée vers l'innovation. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2022.

Préavis n° 28/2021

Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2021 - 2026

Ces deux plafonds doivent être adoptés et votés par le Conseil communal dans le courant des six premiers mois de chaque législature puis communiqués à l'Etat de Vaud. En marge des analyses financières permettant de définir son plafond d'endettement, la Municipalité souhaite l'inscrire dans une vision à plus long terme. Dans ce cadre et depuis son entrée en fonction le 1^{er} juillet, la Municipalité réalise une réflexion stratégique de fond. Celle-ci lui permettra, entre autres, de piloter les différents investissements

prévus et les inscrire dans un horizon temps afin d'atteindre ses objectifs. La limite pour la fixation du plafond de risques pour les cautionnements ne doit pas dépasser le 50 % du plafond d'endettement brut admissible maximum. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal de fixer le plafond d'endettement brut à hauteur de 80'000'000.— et le plafond de risques pour cautionnement à Fr. 40'000'000.— pour la législature 2021 - 2026.

Préavis n° 29/2021

Demande d'utilisation du fonds culturel n°9.282.1500 pour le financement du Baby Poulpe Festival

Suite à une présentation du projet du Poulpe Festival, la Municipalité a décidé de soutenir cette nouvelle offre culturelle pour la Ville. Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal de pouvoir utiliser le fonds culturel et sport n° 9.282.1500 à hauteur de Fr. 30'000.— pour l'organisation de la première édition du Poulpe Festival, dénommée Le Baby Poulpe Festival qui aura lieu le 16 septembre 2022, et à hauteur de Fr. 10'000.— pour une garantie de déficit. L'utilisation de ce fonds pour cette première édition est à considérer comme une aide au démarrage. Le soutien financier futur sera inséré au budget de fonctionnement de la Commune dès 2023.

Retrouvez tous les préavis complets et les communications de la Municipalité sur www.payerne.ch.

C. Combremont

Plus d'informations...

Administration générale

☎ (+41) 26 662 65 10

commune@payerne.ch

Changement d'horaires - Bureau des réservations

Dorénavant le bureau des réservations est ouvert le :

Mardi : 08 h 00 à 11 h 30 et 14 h 00 à 16 h 30

Mercredi : 08 h 00 à 11 h 30

Jeudi : 08 h 00 à 11 h 30

Plus d'informations...

Bureau des réservations

☎ (+41) 26 662 68 99

reservations@payerne.ch

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Marché de Noël

Un marché de Noël pour la première fois à Payerne

Du 9 au 12 décembre
prochain la place du
Marché sera aménagée
pour y accueillir un
marché de Noël.

Dates et horaires :

Jeudi 9 décembre de 17 h 00 à 22 h 00

Vendredi 10 décembre de 17 h 00 à 22 h 00

Samedi 11 décembre de 10 h 00 à 22 h 00

Dimanche 12 décembre de 10 h 00 à 18 h 00

La SD

En effet, la Société de Développement de Payerne (SD) avec le soutien de l'Autorité communale payernoise a élaboré un concept qui permettra à cet événement de voir le jour.

C'est ainsi que commerçants et sociétés locales se côtoieront pour apporter une ambiance animée et chaleureuse au seuil du solstice d'hiver.

Chalets, stands, cantine, tonnelle et manège pour enfants viendront garnir la Place du Marché pour l'occasion. Les visiteurs auront la possibilité de découvrir des articles de toutes natures issus principalement de l'artisanat et de déguster diverses boissons hivernales ainsi que la fondue, la raclette, la soupe du chalet, les crêpes et bien d'autres mets de circonstance. Plusieurs animations telles que des chants et des musiques viendront également agrémenter cette manifestation. De plus, un contact récent avec le Père Noël nous permet d'espérer une visite de sa part sur le lieu de fête, à voir ...



**MARCHÉ
DE
NOËL**

**9 AU 12
DÉCEMBRE 2021**

**PLACE DU MARCHÉ
PAYERNE**

jeu - ven 17h à 22h
sam 10h à 22h
dim 10h à 18h

+ de 20 chalets et stands, restauration, boissons hivernales, cantine et tonnelle, animations musicales, Père Noël, manège pour les enfants

WWW.SOCIETEDEVELOPPEMENTPAYERNE.CH

organisé par



avec le soutien de



LE PORTRAIT

Nocturnes 2021

La Société Industrielle et Commerciale de Payerne (SIC) et l'Office du Tourisme organisent le Noël en rouge et blanc, durant lequel les vitrines des commerces sont décorées par les élèves de Payerne – Granges du 1^{er} au 27 décembre 2021.

Vous trouvez ci-dessous les dates et les animations :

Les vendredi 3-10-17 décembre, ouverture jusqu'à 20h00 sans animation

Le samedi 11 décembre, ouverture jusqu'à 21 h 00, avec l'igloo et son papa Noël de 16 h 00 à 21 h 00 et une conteuse d'histoires pour les enfants à 16 h 00 et 17 h 30

Le mercredi 22 décembre, ouverture jusqu'à 21 h 00, avec l'igloo et son papa Noël de

17 h 00 à 21 h 00, ainsi que les animations suivantes :

- conteuse d'histoires pour enfants à 18 h 00 et 20 h 00 ;
- chant du chœur mixte de Payerne, La Caecilia, à 19 h 00 et 20 h 00 ;
- tour en calèche ;
- animaux de la ferme ;
- Madame Mère Noël et ses ballons.

De plus, des fenêtres de l'Avent seront organisées.

Chaque jour, un commerce propose une offre ou une animation du 1^{er} au 24 décembre.

L'offre ou l'animation ainsi que les horaires seront communiqués via la SIC.

La SIC



La SIC de Payerne vous invite aux Nocturnes vendredi 3, 10 et 17 déc.

certains commerces ouverts jusqu'à 20h00

Samedi 11 décembre de 16h00 à 21h00

- Igloo avec le Père Noël et ses lutins

- Conteuse d'histoires pour enfants à 16h30 et 17h30

Mercredi 22 décembre de 17h00 à 21h00

- Igloo avec le Père Noël et ses lutins

- Conteuse d'histoires pour enfants à 18h30 et 20h

- Tour en calèche

- Madame Clown

- Les animaux de la ferme

- Choeur mixte à 19h et 20h30

- Divers stands de friandises

*Des de parc gratuites. La promenade en calèche peut être annulée en cas de mauvais temps.



Morning Run

Le premier vendredi matin du mois, à 06 h 00, les marcheurs et coureurs sont attendus, afin de profiter d'un réveil musculaire tonique. 4 catégories sont proposées :

Marche et nordic walking

Course 6-7 km/h

Course 8-9 km/h

Course 10-11 km/h

Après 45 minutes de sport proposées et encadrées aimablement par des membres du Centre Athlétique Broyard que nous remercions une nouvelle fois pour la dynamique collaboration, un petit déjeuner local est proposé aux participants. Les



Echauffement au Payerne Morning Run

vestiaires et les douches sont à disposition. L'occasion est donnée de relever également l'excellent travail effectué par Monsieur Cédric Baumgartner et son équipe, afin que chacun puisse profiter d'infrastructures impeccables.

Chaque premier vendredi matin du mois

Après l'édition « Spécial Noël » de ce 6 décembre, l'activité se met en pause hivernale et reprendra l'an prochain.

On vous y attend nombreux !

Dates 2022 :

- **Vendredi 4 mars**
- **Vendredi 1^{er} avril**
- **Vendredi 6 mai**
- **Vendredi 3 juin**
- **Vendredi 2 septembre**
- **Vendredi 7 octobre**
- **Vendredi 4 novembre**
- **Vendredi 2 décembre**

E. Noverraz

Cartes

journalières CFF

Cette carte journalière permet de prendre le train, le bateau, le car postal, le tram et le bus gratuitement pendant une journée dans la plupart des villes et des agglomérations de Suisse. La carte donne aussi droit à des réductions sur certaines lignes privées desservies par des bus ou des installations à câbles.

La Commune de Payerne met à disposition 2 cartes journalières par jour.

Elles sont vendues aux tarifs suivants :

- Fr. 38.– pour les personnes domiciliées dans la Commune de Payerne ;
- Fr. 45.– pour les personnes domiciliées à l'extérieur de la Commune de Payerne.

Le paiement s'effectue en liquide au guichet du Greffe municipal, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.

Vous pouvez procéder à une réservation sur le site internet communal <https://www.payerne.ch/transports/cartes-journalieres-cff/> ou auprès du Greffe municipal au 026/662.65.10.

Les disponibilités des cartes sont également affichées sur le site internet. Dans la mesure du possible, les données sont mises à jour instantanément. Il est cependant imaginable que la mise à jour soit effectuée avec un léger délai.

C. Combremont

Plus d'informations...

Administration générale
☎ (+41) 26 662 65 10
commune@payerne.ch
www.payerne.ch

LES ACTUALITÉS

Présentation d'une société locale

Les Tumulus, c'est toute une histoire

«As-tu vu Tumulus, Tumulus? As-tu vu Tumulus sur son bateau? Oui, j'ai vu Tumulus, Tumulus, oui j'ai vu Tumulus sur son bateau.»

Les Payernois connaissent bien cet air hurlé par les enfants à l'approche des Tumulus, ces drôles de personnages cachés sous leurs chapeaux pointus, visitant les bistros de la ville et distribuant aux enfants bonbons, cacahuètes, oranges, œufs durs, sandwichs et taillés aux greubons. Suivant une tradition bien établie, les «Tutus» pointent le bout de leur drôle de chapeau le 3 janvier, ainsi qu'aux Brandons pour les cortèges du week-end et du lundi.



Les Tumulus au cortège des Brandons

L'origine de cette tradition date de l'an 1898, à la suite de la découverte d'un ancien tumulus (tertre artificiel au-dessus d'une tombe) qui

était caché dans la forêt de Roverex.

Les élus de l'époque n'avaient pas trouvé ce tombeau, alors qu'ils marchaient dessus. D'où la première chanson modifiée par la suite: «As-tu vu Tumulus, Tumulus? Oui j'ai vu de la poussière et des cailloux».

La création de l'association remonte à cette même année. Les Tumulus sont actuellement constitués de 12 membres et d'un comité.

Au début les Tumulus ne portaient pas de cagoules, mais des «visagères» et une bure faite de sac de jute et raillaient surtout les autorités qui n'avaient pas trouvé le tumulus de Roverex. Les cagoules pointues, les capes colorées et les bonbons distribués aux enfants sont venus bien plus tard.

Par le passé, les artisans de Payerne qui préparaient les friandises, glissaient du sable dans une sucette ou des bandes de gaze dans l'un ou l'autre sandwich pour plaisanter.

Actuellement, le cortège des Tumulus se compose d'un bateau jaune avec une voile noir arborant le logo des Tumulus et d'une calèche tirée à bras. A l'époque cette même calèche était tirée par un cheval, tandis que la vénérable poussette était tractée par Albert Rapin dit Bibi, une figure payernoise.

Aujourd'hui, les Tumulus distribuent 500 kg de cacahuètes et 125 kg de bonbons sans compter les centaines de sandwichs et de taillés aux greubons. Tout cela grâce aux divers donateurs de la Ville que ce soient bars, cafés, restaurants, magasins, entreprises, particuliers, ainsi que la Commune de Payerne.

Les prochains événements des Tumulus



Les Tumulus en sortie à la capitale vaudoise

seront annoncés dans la presse au fur et à mesure que les mesures de l'OFSP seront adoucies. Nous espérons que cela sera déjà le cas le 3 janvier 2022.

Les Tumulus

Annonce médiatrice/médiateur urbain

Ce projet a pour but d'accroître le sentiment de sécurité de la population par le biais d'une présence visible de médiateurs en ville. Souhaitez-vous vous engager en tant qu'auxiliaire ?

DEVENEZ MEDIATRICE / MEDIATEUR URBAIN

Votre mission :

- par équipe de deux, vous menez des patrouilles préventives. Vous marquez votre présence en Ville de Payerne et assurez la mission de médiation et de prévention ;
- vous agissez de manière autonome et adaptée aux différentes situations ;
- vous signalez les agressions, actes de vandalisme et déprédations sur le do-

maine public ;

- vous entretenez une relation sociale avec les habitants et les usagers de la Ville.

Votre profil :

- majorité civile (18 ans ou plus) ;
- personnalité sociable, sens du contact et du dialogue ;
- excellente aptitude au travail à l'extérieur et avez le goût des déplacements à pied ;
- aptitude à résoudre les conflits de manière constructive, vous êtes doté-e d'une bonne réputation ;
- disposition à travailler selon des horaires fixes (les vendredis et samedis soirs) ;
- capacité de résistance au stress et aux

agressions verbales ;

- connaissances de base du français parlé et écrit.

Nous offrons :

- une activité variée de service public ;
- une formation de base et continue.

Postulation : offre de service complète à adresser à dino.belometti@payerne.ch avec mention « Médiation urbaine »

Plus d'informations...

Service Population
Dino Belometti, Chef de service
☎ (+41) 26 662 65 07
dino.belometti@payerne.ch

LES ACTUALITÉS

L'aiMant Rose, 1 tulipe pour la vie

La Commune de Payerne participe à l'action L'aiMant Rose

Une action de solidarité avec les victimes du cancer du sein aura lieu en 2022 dans 402 communes de Suisse et par l'entremise de son secteur Parcs et Promenades, la Commune a décidé de participer à cette action.

Afin de rendre hommages aux victimes de cette maladie et à leurs proches, L'aiMant Rose lance l'action 1 tulipe pour la VIE. Les tulipes sont universellement associées à l'optimisme et à l'espoir, et la couleur rose représente la lutte internationale contre cette maladie.

L'équipe des Parcs et Promenades a donc planté environ 2'500 tulipes dans un endroit

exposé à la vue de beaucoup de monde, soit l'angle du bâtiment de la « Vaudoise Assurance », vers les îlots du giratoire de la Promenade.

La floraison devrait avoir lieu d'ici à début mai 2022. Par ce geste, l'aiMant Rose, à laquelle s'associe la Commune, souhaite afficher aux victimes et à leurs proches un message fort de soutien, leur transmettre force et courage et leur montrer qu'ils ne sont pas seuls dans leur lutte quotidienne.

C'est une belle manière d'allier la beauté des fleurs à une action de solidarité.

L. Brunisholz



Reportage sur les nouveaux luminaires et déco de Noël

Noël arrivant, des lumières se mettent en place !

Chaque année à partir de novembre, les collaborateurs de l'entretien du domaine public se mettent à l'œuvre pour décorer notre Ville et les Hameaux avec différentes structures lumineuses de Noël.

Plus de 61 éléments sur caténaires et 64 pièces lumineuses verticales sont posées et branchées une à une par les collaborateurs communaux dont l'électricien communal.

Outre les luminaires, il y a d'autres décorations de Noël qui sont mises en place sur :

- les façades de l'Hôtel de Ville ;
- le pont Guillermaux ;



P. Grivaz au nettoyage de la nacelle avant utilisation

- le pont de Ville ;
- les différents sapins de Noël.

Installer ces décorations nécessite la mise en place de toute une logistique et plus particulièrement l'utilisation d'une nacelle élévatrice ou d'un télé porteur.

Cette « touche » de fin d'année fait briller notre Ville et les Hameaux durant plus d'un mois.



L. Brunisholz

Plus d'informations...
Secteur Entretien du domaine public
☎ (+41) 26 662 65 30
travaux@payerne.ch

LES ACTUALITÉS

Nos jubilaires 2021 sont à l'honneur !

Jean-François Bastian, 30 ans

Pour moi le travail au sein du secteur de l'entretien du domaine public, m'a permis de découvrir tous les corps de métiers et de m'investir dans mes tâches.

De part cette diversité, chaque journée a été découverte et motivation pour satisfaire au mieux mon employeur qui m'a fait confiance et je l'en remercie.

Christian Sabourdy, 30 ans

Ces années passées au sein de la Commune ont été plus qu'un travail, mais une vie faite de rencontres, d'amitiés et d'émotions.

Jean-Christophe Rapin, 20 ans

Les 20 ans passé à la Commune m'ont amené énormément de satisfactions professionnelles par la diversité des tâches surtout sur les plans électrique et informatique. Ceci me permet de faire de la maintenance sans trop de dépenses.

Nicole Renevey, 15 ans

C'est avec plaisir que je me souviens de mes 15 ans au Contrôle des habitants. Le temps

a passé très vite, mais bien des choses se sont passées... J'ai vécu des hauts, mais aussi des bas et le bilan reste positif. Je retiendrai

à la population, j'ai le privilège d'avoir de nombreux contacts avec les habitants de ma ville. J'essaie de les satisfaire au mieux tout en respectant les procédures parfois compliquées pour eux. J'apprécie la diversité de mes tâches et les responsabilités qui me sont données avec la confiance de mes supérieurs.

Stéphane Wenger, 15 ans

Travailler au sein de la Sécurité publique, c'est essayer un maximum d'être à l'écoute, disponible, de s'investir, c'est loin d'être que répression ! Encore de chouettes défis à réaliser !

Karim Dalache, 10 ans

C'est un plaisir quotidien et une chance de pouvoir contribuer à l'entretien d'un si beau patrimoine que possède

la Commune de Payerne (Vignoble, Colonie les Cluds, les pâturages de Provence).

Ilham Dares Wicht, 10 ans

10 années privilégiées, durant lesquelles j'ai eu la chance de tisser un vrai contact avec notre clientèle, que ce soit au KVO, à la Cave ou lors de nombreuses manifestations durant lesquelles nous avons fièrement fait la promotion de nos vignobles.

Antonella Jutzeler, 10 ans

Une expérience professionnelle enrichissante, à savoir 6 années dans le service des finances (gestion des débiteurs et du contentieux) puis dès 2017 au service de la population en charge, entre autres, du registre des habitants, de l'état civil, des curatelles ainsi que de la formation des apprentis dans le secteur. Le contact et l'échange avec nos concitoyens(ennes) sont pour moi une source de motivation.

François Leuthold, 10 ans

Magnifique challenge que de développer l'informatique communale depuis 10 ans. Les jours se suivent sans se ressembler et amènent régulièrement de nouveaux défis.



Manque Madame Ilham Dares Wicht

l'évolution vers les temps modernes : changement de programme informatique par deux fois avec la suppression progressive des dossiers papier, le déménagement des bureaux et les nombreux changements de collègues et chefs. Etant au guichet d'accueil

USL Payerne - Lotos 2021/2022

Halle des Fêtes de Payerne

Novembre 2021

dimanche, 28 novembre 2021	14h30	Echec au cancer & Les Samaritains
----------------------------	-------	-----------------------------------

Décembre 2021

dimanche, 5 décembre 2021	14h30	Corps de musique l'Avenir
dimanche, 12 décembre 2021	14h30	Fédération Suisse de Gym, FSG
dimanche, 26 décembre 2021	14h30	Union des Tireurs Payernois
	19h30	Union des Tireurs Payernois

Janvier 2022

dimanche, 2 janvier 2022	14h30	Club des Aînés
	19h30	Club des Aînés
dimanche, 9 janvier 2022	14h30	La Caecilia & La Coccinelle
dimanche, 16 janvier 2022	14h30	Les Gais- Pinsons
dimanche, 23 janvier 2022	14h30	Badminton
dimanche, 30 janvier 2022	14h30	Union Instrumentale (UIP)

Février 2022

dimanche, 6 février 2022	14h30	Cadets UIP & Avenir
dimanche, 13 février 2022	14h30	Chanson des Hameaux

Mars 2022

jeudi, 3 mars 2022	20h00	Comité des masqués & Ecoles (Brandons)
--------------------	-------	--

LES ACTUALITÉS

Secteur des eaux

Le secteur des eaux communal est heureux de vous présenter ses véhicules nouvellement sérigraphiés avec le logo officiel de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et de l'Eau (SSIGE) en plus de celui de « Payerne sourire » déjà visible depuis plusieurs années.

Cet ajout permettra à la population une identification immédiate du secteur des eaux, lors de travaux ou d'interventions sur le territoire communal.

L. Brunisholz



L'équipe du secteur des eaux posant devant leur nouveau véhicule

Eau retour de vacances

Un conseil utile à toutes et tous à votre retour de vacances

« Laissez un peu couler l'eau de vos robinets »

Quel que soit votre lieu de domicile, au retour de vacances ou d'absences prolongées vous pouvez vous exposer à des risques sanitaires dus à la stagnation de l'eau potable.

Cette stagnation d'eau dans le réseau de distribution d'une habitation peut en diminuer sa qualité et causer des risques pour la santé des personnes qui l'utilisent et la boivent. En effet, les eaux stagnantes favorisent la formation de bactéries et autres microorganismes pouvant provoquer l'apparition de troubles ou de maladies.

Il faut être particulièrement vigilant à la sécurité et à l'état sanitaire des installations tant pour les équipements d'eau potable (eau froide), que pour ceux d'eau chaude notamment destinés aux douches.

Dans ces derniers, l'eau stagnante dans les tuyaux monte rapidement en température. Ces facteurs ont un effet négatif sur la qualité de l'eau et augmentent les risques de légionellose en raison d'une prolifération bactérienne. La contamination par la légionellose se produit par exemple sous la douche, par inhalation de vapeur d'eau, la bactérie pénétrant dans les poumons.

« Laissez un peu couler l'eau de vos robinets »

C'est pourquoi, après un arrêt d'utilisation de plus d'une semaine, il est important d'appliquer systématiquement les mesures préventives suivantes :

Pour l'eau potable (eau froide) :

Purger l'ensemble du réseau d'eau froide en laissant couler l'eau de tous les robinets, et ce, au moins jusqu'à l'obtention d'une température constante (durée nécessaire : entre 3 et 5 minutes). Il est important d'ouvrir simultanément plusieurs robinets pour assurer un courant suffisamment fort dans les conduites de distribution.

Pour l'eau chaude (eaux de douche) :

Purger l'ensemble du réseau d'eau chaude en laissant couler l'eau de tous les pommeaux de douche et robinets de baignoire, et ce, au moins jusqu'à l'obtention d'une température constante (durée nécessaire : entre 3 et 5 minutes). Il est important d'ouvrir simultanément plusieurs sorties de douche ou de baignoire pour assurer un courant suffisamment fort dans les conduites de distribution.

Relevons que la qualité de notre eau est bonne et qu'une utilisation régulière n'altère en rien sa qualité. Pour tous compléments voir le site www.swissetec.ch

L. Brunisholz



Plus d'informations...

Secteur Eaux
 ☎ (+41) 26 662 65 30
travaux@payerne.ch

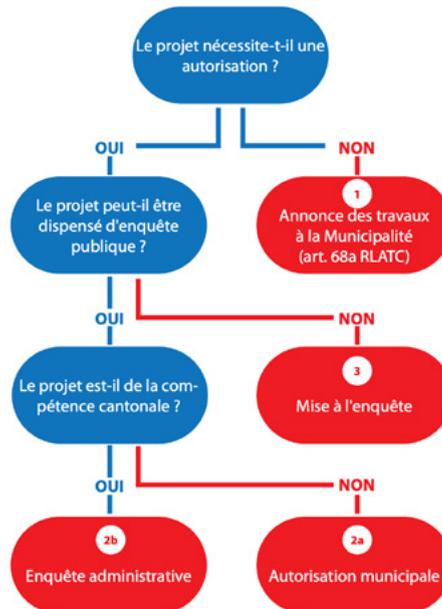
LES ACTUALITÉS

Rappel du secteur de la police des constructions

Nous rappelons qu'**aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé (art. 103 al. 1 LATC).**

Pour cela, il existe 4 différentes procédures. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de nous soumettre, pour tout projet, une demande préalable afin que nous puissions définir le type de procédure à appliquer, en fonction du projet soumis, de la réglementation en vigueur et du contexte.

QUELLES QUESTIONS SE POSER ?



Toutes les informations utiles et nécessaires à l'octroi d'une autorisation de construire ou de démolir, respectivement aux différents types de procédures, sont désormais disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.payerne.ch/police-des-constructions/>

L. Brunisholz

Plus d'informations...

Services techniques
 ☎ (+41) 26 662 65 30
 travaux@payerne.ch

Info Circulation

Route de Grandcour / Avenue Général Jomini

Depuis le 19 novembre 2021, nous avons procédé à de nouvelles fermetures de la route de Grandcour entre la rue des Mouettes et le giratoire Place Général Guisan, ceci afin de permettre la suite des travaux cités en titre.

L'accès à la rue de la Passerelle et à la rue des Grandes Rayes est toujours possible dans les deux sens depuis l'Avenue Général Jomini.

La déviation pour accéder au centre-ville de Payerne est toujours en place par la route de contournement de Payerne, route de Bussy, rue des Terreaux, rue de Guillermaux, rue de la Gare, dans les deux sens.

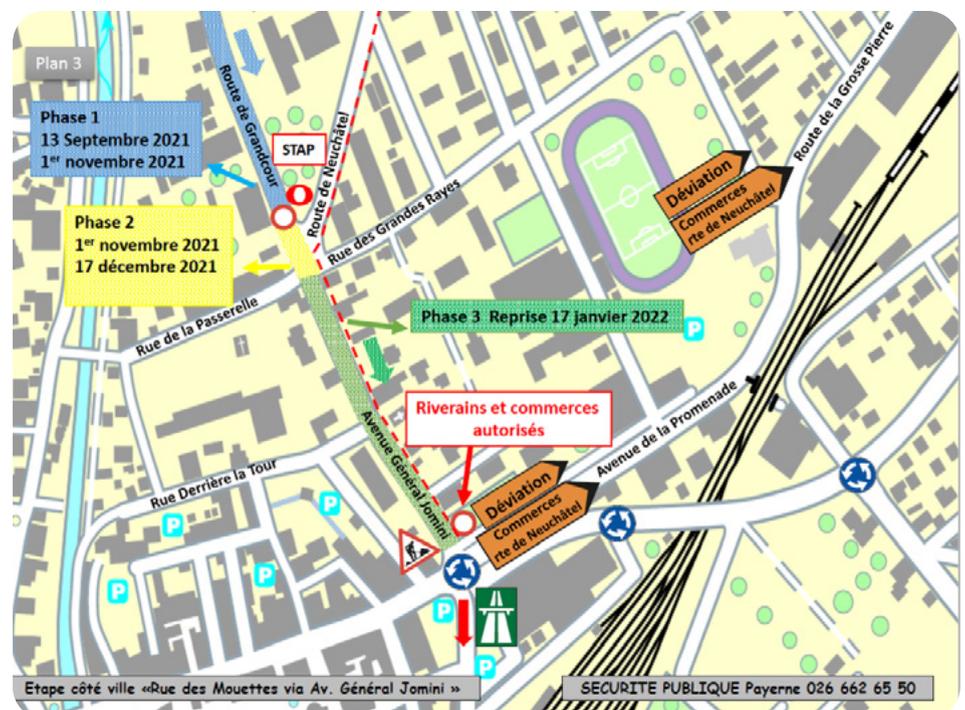
Une réouverture complète est prévue durant les fêtes de fin d'année, entre le vendredi 17 décembre 2021 et le lundi 17 janvier 2022. En cas de complications ou météo défavorable, la route pourrait rester fermée.

Les commerces de la route de Grandcour sont toujours accessibles par le giratoire de l'Aviation.

Quant aux commerces de la route de Neuchâtel, ceux-ci sont accessibles par l'Avenue de la Promenade, route de la Grosse

Pierre, Vy des Charettes, route de Neuchâtel, route des Condémines.

L. Brunisholz



Plan illustratif

LES ACTUALITÉS

C'est arrivé près de chez vous

Fête multiculturelle



Grande-roue de Payerne

Le 25 septembre dernier, la Place du Marché accueillait la Fête multiculturelle. Cet événement était organisé en lien avec l'accueil des nouveaux habitants qui étaient reçus par la Municipalité à l'Abbatiale. La radieuse météo et les Chevaliers du Bon Pain ont également agrémenté cette journée dont il ne fallait pas manquer une... miette.

Route du Moût

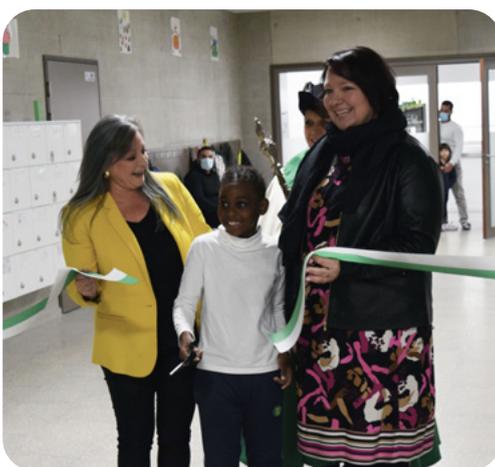


Cortège de la Route du Moût

Traditionnellement, la Municipalité accueille les charistes et des invités au Château de Montagny le 1^{er} vendredi d'octobre à l'occasion de la Route du Moût. Ce 1^{er} octobre 2021, la Société de Développement et les charistes étaient les invités d'honneur afin de les remercier de l'organisation de la journée du samedi. Après avoir fait le plein, les charistes ont repris la route le samedi matin du 2 octobre avec les membres de la Société de Développement et ont été accueillis, cette fois-ci, sur la Place du Marché à Payerne.



Inauguration du Collège des Rammes



Coupe du ruban

En présence des Conseillères d'Etat Mesdames Cesla Amarelle et Nuria Gorrite, le nouvel écrin pédagogique a été inauguré, le jeudi 4 novembre. La présence du Petit Chœur a été très appréciée et a dynamisé mélodieusement les différents discours. Un moment organisé de main de... maître.

Arbre des 7 ans



Plantation d'arbres par les élèves de Payerne

Le 6 novembre 2021, les élèves de 3P concernés, ainsi que l'actuelle volée de 4P pénalisée par la Covid-19 l'an dernier, ont pu participer à ce traditionnel événement automnal.

Un immense merci aux gardes-forestiers pour l'accompagnement pédagogique, ainsi que les Municipalités de Payerne et Trey pour la collation offerte. Le froid a empêché le public de rester... planté.

La Nuit du Conte



Conteuse accompagnée d'un guitariste

Le 6 novembre 2021 s'est déroulée pour la première fois la Nuit du Conte à Payerne. Dans le centre historique, cinq salles ont accueilli différents conteurs venus de toute la Romandie et du Portugal pour cette occasion !

De 18 h 00 jusqu'à une heure du matin, plus de 13 représentations ont eu lieu et plus de 150 personnes y ont participé. Pour les plus frileux ou fatigués, le KVO offrait une bonne soupe pour le réconfort.

La soirée a pu se dérouler avec l'aide des bénévoles de la Société de Développement et la Commission culturelle de la Commune de Payerne. Le Comité réfléchit pour une édition en 2022.

E. Noverraz

C. Combremont



LA DER

Services hivernaux 2021-2022

Déneigement et salage des routes et rues communales

Afin de renseigner et de prévenir la population payernoise avant l'hiver sur le déneigement des routes et places, la Municipalité communique ce qui suit.

Déneigement et gravillonnage

Ce ne sont pas moins de 80 km de routes ou rues que le secteur de l'entretien du domaine public doit déblayer lorsqu'il a neigé. Aux voies de communication viennent encore s'ajouter les trottoirs du centre-ville. Certaines priorités ont donc été choisies car il est impossible de déblayer toutes les rues en même temps.

Nous profitons de rappeler aux propriétaires et bordiers de chemins ou accès privés que le déneigement de ces surfaces leur incombe. Nous remercions d'avance les propriétaires qui déblayent la neige. Il est interdit de déposer sur la voie publique la neige provenant des espaces privés (règlement de police art. 37).

Les endroits stratégiques ou dangereux sont

en principe salés. Le secteur de l'entretien du domaine public, lors de chutes de neige nocturnes, s'affaire dès 04 h 00 et fait tout son possible pour que la population de Payerne et les automobilistes puissent se déplacer en toute sécurité.

Salage

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Payerne respecte les directives de l'Office fédéral de la protection de l'environnement et de l'eau. Ces directives demandent aux collectivités publiques de limiter au strict minimum le salage des routes. A Payerne, seuls les axes routiers principaux et quelques rues en pente sont recouverts de fondants chimiques, au besoin de gravillons.

Ce respect des directives ne nous permet pas de sécuriser l'entier des 80 km de routes communales et de trottoirs, mais engendre par contre :

- a) une économie substantielle de produits et par conséquent un allègement du budget ;
- b) la limitation des dégâts par le sel sur nos

routes et ouvrages ;

c) le respect de l'environnement.

Nous vous informons que la route des Bodérons (entre Crève-Cœur et Corges) ne sera pas déneigée, ni salée (hormis l'accès à l'habitation existante, depuis Crève-Cœur).

Enfin, il est clair qu'il peut parfois subsister quelques endroits dangereux et la Municipalité compte sur la compréhension et la prudence de chacun. Les usagers doivent adapter la conduite de leur véhicule aux conditions locales et l'équiper en conséquence.

Pour d'éventuels renseignements complémentaires, le secrétariat des services techniques est à disposition de la population.

L. Brunisholz

Plus d'informations...

Services techniques
☎ (+41) 26 662 65 30
travaux@payerne.ch

Horaires durant les fêtes

Administration communale, ramassage des déchets et déchetterie



Vendredi 24 décembre 2021
Samedi 25 décembre 2021
Dimanche 26 décembre 2021
Lundi 27 décembre 2021
Mardi 28 décembre 2021
Mercredi 29 décembre 2021
Jeudi 30 décembre 2021
Vendredi 31 décembre 2021
Samedi 1^{er} janvier 2022
Dimanche 2 janvier 2022
Reprise de l'horaire habituel le lundi 3 janvier 2022.

Déchetterie

Fermé
Fermé
Fermé
Ouvert de 09 h 00 à 17 h 00
Fermé
Ouvert de 09 h 00 à 17 h 00
Fermé
Ouvert de 07 h 15 à 12 h 00
Fermé
Fermé

Ramassage des déchets

Pas de ramassage
Pas de ramassage
Pas de ramassage
Est
Ouest
Pas de ramassage
Est
Ouest
Pas de ramassage
Pas de ramassage

Guichets de l'Administration communale

La Municipalité informe la population que les guichets de l'Administration communale seront fermés du vendredi 24 décembre 2021 à 11 h 30 au vendredi 31 décembre 2021.